

DR. JAMSHID VAHIDA

LES SYSTEMES ELECTORAUX ET LEURS CONSEQUENCES

Périodiquement, la presse écrite ou parlée, nous informent des élections de tel ou tel pays sans pour autant nous mettre au courant des modalités du scrutin utilisé. Pour un homme intéressé par la vie politique, les résultats des élections, quoique importants, n'ont pas le même intérêt que les modes d'élection, car c'est la modalité du scrutin qui permet l'analyse d'abord, la compréhension ensuite, des élections et de leurs résultats. D'un mode de scrutin à l'autre, les résultats sont modifiés et la composition des assemblées dans les élections parlementaires change. Le scrutin majoritaire à un seul tour, le scrutin majoritaire à deux tours et la représentation proportionnelle ne peuvent avoir le même résultat ou la même signification dans la vie politique. Chacune de ces modalités donne un aspect différent au parlement. Pour pallier cette lacune chaque mode de scrutin sera décrit et analysé ci-dessous.

Si nous mettons de côté les systèmes électoraux mixtes, les modalités des élections les plus répandues aujourd'hui sont le scrutin majoritaire à un seul tour, le scrutin majoritaire à deux tours et la représentation proportionnelle.

Le scrutin majoritaire à un seul tour est le système électoral le plus ancien et le plus répandu, sous des aspects divers, dans le monde. Les pays anglo-saxons et les pays qui sont influencés par ces derniers ont adopté ce mode de scrutin pour élire leurs parlementaires ou leurs Chefs d'Etat. Le scrutin majoritaire à deux tours est utilisé en France pour choisir le Chef d'Etat et les membres de l'Assemblée nationale. La représentation proportionnelle la plus répandue entre 1900 et 1945 est aujourd'hui en vigueur seulement en Italie et dans quelques autres pays.

A. Le scrutin majoritaire à un seul tour et ses conséquences

Ce système électoral est aujourd'hui en vigueur en Angleterre et dans quelques autres pays. Dans le cadre de ce mode de scrutin, les élections ont lieu en une seule fois et en général en une seule journée (huit heures). En cas de besoin, les autorités publiques peuvent prolonger ce délai au-delà d'une journée. Pour être élu, la majorité relative des voix suffit. C'est à dire est déclaré élu, le candidat qui du point de vue du nombre des voix obtenues se trouve en tête, quelque soit le nombre des voix qui le sépare de ses concurrents ou le nombre total des voix de ceux-ci. Le système électoral majoritaire à un seul tour est en général en vigueur dans les pays où les élections ont lieu au niveau des circonscriptions. Dans le cadre de ce système le scrutin peut être uninominal ou plurinominal. Le suffrage est uninominal si les circonscriptions électorales sont petites et chaque découpage électoral doit élire seulement un député. Il y a suffrage plurinominal lorsque les circonscriptions électorales sont grandes et chacune d'elles élit

plusieurs députés.

Le scrutin majoritaire à tour unique présente à la fois des avantages et des inconvénients. Il présente un intérêt parce que ce mode de scrutin aboutit à un système bipartisan. Etant donné que les élections n'ont lieu qu'en une seule fois les petits partis politiques ont peu de chance de triompher. Par conséquent ils se rapprochent des grands partis ou se lient entre-eux pour éviter leur échec. Cette pratique conduit à la longue à une bipolarisation de la vie politique et à la naissance de deux grands partis politiques. Un autre aspect positif de ce système est que les gouvernements issus de ce mode de scrutin sont des gouvernements majoritaires et donc stables. C'est à dire qu'ils sont soutenus dans le parlement par la majorité des élus.

Les inconvénients du système électoral majoritaire à tour unique sont qu'étant donné que ce mode de scrutin conduit à la bipolarisation de la vie politique et donc à la naissance de deux grands

partis, ceux-ci pour triompher sont amenés à calquer leur programme l'un sur l'autre. Ce qui a pour résultat à la longue que les programmes socio-politiques des deux partis seront uniformes. Cette uniformité des programmes crée une sorte d'indifférence parmi les électeurs et les conduit à s'abstenir. Cet état de pensée existe aujourd'hui en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, les deux grands pays qui ont adopté le système électoral à tour unique. L'abstention est très importante dans ces deux pays et un nombre élevé de personnes qui ont toutes les conditions d'électeur ne participent pas aux élections.

B. Le scrutin majoritaire à deux tours et ses conséquences

dans ce système électoral le scrutin a lieu en deux fois. Est déclaré élue au premier tour des élections celui ou ceux des candidats qui obtiennent plus de la moitié des voix exprimées. Donc au premier tour du scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés ($50\%+1$) est nécessaire pour être élu. Dans le cas contraire, c'est à dire si la majorité absolue n'est pas obtenue au premier tour, un

second tour est nécessaire pour pourvoir à tous les sièges vacants. Au deuxième tour des élections la majorité relative suffit. C'est à dire est proclame élu au second tour celui des candidats qui se trouve en tête du point de vue du nombre des voix obtenues par rapport à chacun de ses concurrents, sans tenir compte de la totalité des voix obtenues par ces derniers.

Comme le scrutin majoritaire à tour unique, le système électoral majoritaire à deux tours a ses avantages et ses inconvénients.

Il a ses avantages parce que dans le système du scrutin majoritaire à deux tours, les petits partis politiques ont des chances d'être représentés dans les assemblées législatives. Dans les pays où ce système est en vigueur les petits partis politiques ne sont pas contraints, comme c'est le cas dans le système du scrutin à tour unique de se coaliser dès avant les élections. Car dans le système du scrutin majoritaire à deux tours il existe toujours deux chances pour les partis. Chacun des partis politiques, quelque soit sa

taille, peut se présenter au premier tour et examiner ses chances sans risquer pour autant de subir un échec définitif. En cas d'échec au premier tour, ils ont toujours la possibilité de s'unir au second tour pour augmenter leurs chances de réussite. Les possibilités créées pour les partis par ce mode de scrutin conduisent à la naissance d'un système multipartiste singulier.

Puisque les petits partis politiques peuvent participer individuellement au premier tour des élections sans risquer l'échec définitif, chacun d'eux essaie de conserver son indépendance par rapport aux grands partis ou par rapport aux autres petits partis. C'est seulement au deuxième tour que pour parer à tout échec ils se lient. Par conséquent le scrutin majoritaire à deux tours empêche toute coalition forcée des partis qui aboutit à la bipolarisation de la vie politique. L'existence du système pluripartiste donne à la vie politique une vivacité singulière et évite donc tout figement de la vie socio-politique.

L'inconvénient le plus important du système électoral à deux tours consiste dans le fait qu'il rend impossible toute évolution vers le bipartisme, la pierre angulaire de tout gouvernement majoritaire et stable. Car il est rare que dans un système pluripartiste un parti politique puisse obtenir la majorité des voix ou des sièges des assemblées à lui seul. Ce qui ouvre la voie aux gouvernements de coalition instables et précaires.

A SUIVRE